

RÈGLES DE VIE

Le Code de vie se veut un engagement qui lie les élèves, leurs parents ainsi que l'équipe-école. Celui-ci fixe le cadre des comportements à suivre. Ce code se veut un guide ayant pour objectif d'assurer la mission de l'école qui est d'en faire un endroit de vie sécuritaire, agréable et dynamique où les élèves pourront développer leur plein potentiel académique, social et affectif. De plus, il permet d'amener l'élève à se responsabiliser face à des gestes qu'il pose et à assumer les conséquences de ses choix.

RÈGLES DE VIE	RAISONS
1. Je suis respectueux en paroles et en gestes avec les autres.	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les différences individuelles - Développer des relations harmonieuses avec les autres - Être poli, en tout temps, avec les personnes qui m'entourent - Vivre dans un climat sécuritaire, harmonieux et agréable
2. Je suis au bon endroit au bon moment.	<ul style="list-style-type: none"> - Être prêt à travailler en même temps que mon groupe pour favoriser mes apprentissages - Vivre dans un climat sécuritaire
3. Lors de mes déplacements, je circule calmement dans l'école.	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser ma sécurité et celle des autres - Vivre dans un climat calme et agréable
4. Je respecte le matériel mis à ma disposition.	<ul style="list-style-type: none"> - Vivre dans un milieu propre et agréable - Profiter d'un matériel en bon état plus longtemps
5. J'apporte à l'école uniquement les objets permis par les enseignants et les intervenants de l'école.	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter les bris, les conflits ou les vols - Être attentif pour favoriser ma réussite
6. J'ai une tenue vestimentaire convenable pour un milieu scolaire et adaptée à la température.	<ul style="list-style-type: none"> - Se respecter soi-même et les autres - Assurer sa sécurité et celle des autres - Prendre soin de moi

Violence – Intimidation (verbale et/ou physique)

Exceptionnellement, selon la gravité et l'intensité du geste posé, l'équipe-école se réserve le droit de communiquer avec la DPJ.

La violence et l'intimidation ne sont aucunement tolérées à l'école. C'est pourquoi nous traitons ces incidents de façon parallèle au code de vie de l'école.

De nombreuses recherches tendent à démontrer que les systèmes de conséquences en cascades sont, de loin, les plus avantageux et efficaces. Un tel système permet à tous de constater qu'une situation va en s'aggravant et ainsi inciter à agir rapidement. Vous retrouverez ci-dessous une cascade pour la violence et l'intimidation.

1^{er} geste de violence – Intimidation (niveau I*)	Date :
Rencontre avec un intervenant de l'école ET contact avec le parent ET/OU signature d'un contrat d'engagement ou autre suivi.	Signatures Intervenant : _____ Parent : _____ Direction : _____
2^e geste de violence (niveau I*)	Date :
Rencontre avec un intervenant de l'école. Contact ou rencontre avec le parent ET/OU plan d'action ET possibilité de **suspension à l'interne (modalité à déterminer).	Signatures Intervenant : _____ Parent : _____ Direction : _____
3^e geste de violence (niveau II*)	Date :
Rencontre avec un intervenant de l'école. Appel aux parents. ET/OU **suspension à l'externe et/ou rencontre avec le parent ET possibilité de plan d'intervention (P.I.)	Signatures Intervenant : _____ Parent : _____ Direction : _____
4^e geste de violence (niveau III*)	Date :
Suivi école et **suspension ET/OU élaboration/révision du PI avec parent ET possibilité de référence à un professionnel.	Signatures Intervenant : _____ Parent : _____ Direction : _____
5^e geste de violence (niveau III*)	Date :
À DÉTERMINER et/ou possibilité de référence à un service spécialisé.	Signatures Intervenant : _____ Parent : _____ Direction : _____
6^e geste de violence (niveau III*)	Date :
À DÉTERMINER et/ou possibilité de référence à un service spécialisé.	Signatures Intervenant : _____ Parent : _____ Direction : _____
7^e geste de violence (niveau III*)	Date :
À DÉTERMINER et/ou possibilité de référence à un service spécialisé.	Signatures Intervenant : _____ Parent : _____ Direction : _____

** Les modalités de suspension seront à déterminer par la direction selon la situation de l'élève.

* Ces niveaux font référence au document mis en place pour contrer la violence et l'intimidation à notre école.